

SÉANCE DU 28 FEVRIER 2022

Présents : Laurent FORGET, Patricia CHAMPION, Guy POTERLOT, Daniel FELIX, Livia LUBIN, Marie-José HERVIEU, Dominique COPPA, Marie BASUYAU, Philippe COURTOIS, Corinne MOISDON, Laurent FRAN CART, Christelle DAUCHY, Christophe KERSEBET, Séverine TOUSSAINT, et David LENOBLE.

Secrétaire de séance : Monsieur David LENOBLE assisté de Madame Cathy PASQUIER.

Convocation du 23 février 2022

La séance est ouverte à 18h30 par Monsieur Laurent FORGET, Maire.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'avoir une pensée toute particulière pour la population Ukrainienne soumise à l'épreuve de la guerre.

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour :

- Aide exceptionnelle Ukraine

ADOPTION DU COMPTE-RENDU

Le compte-rendu du conseil municipal du 8 novembre 2021 est adopté **à l'unanimité**.

BILAN CONSOMMATION ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur Daniel FELIX, Adjoint au Maire, présente au Conseil Municipal le bilan des consommations d'électricité de l'éclairage public sur 3 années. En conclusion, la consommation électrique sur l'ensemble du parc de l'éclairage public a baissé de 63,5 %.

La commune a un contrat de 48 mois avec l'entreprise ENGIE, qui est notre nouveau fournisseur d'électricité.

Un système de contrôle avec ENEDIS a également été mis en place pour voir rapidement si la commune est en sous ou sur consommation.

TERRAIN RUE DES GENETS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur CHARLES souhaite acheter une petite partie de terrain qui se trouve à l'angle de sa maison et celle de Monsieur FURLAN.

Ce petit morceau de terrain n'est pas référencé sur le cadastre.

Monsieur le Maire propose d'avoir recours à un géomètre pour déclasser ce morceau de terrain et le classer en parcelle privée.

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Accepte cette proposition et autorise le Maire à signer tout document s'y rapportant.

DEVIS CHARPENTE EGLISE

La charpente qui tient les cloches est endommagée. Les poutres sont fortement abîmées. Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise SASU JBL du 7 février 2022 de 11 690,00 € HT, soit 14 028,00 € TTC.

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Accepte le devis de l'entreprise SASU JBL de 14 028,00 € TTC et autorise le Maire à signer tout document s'y rapportant.

POLICE INTERCOMMUNALE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune devrait avoir un agent de police intercommunale à la rentrée de septembre 2022.

CONVENTION DECHETS MENAGERS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté d'Agglomération Ardenne Métropole a pour objectif de réduire la production de déchets sur son territoire en développant une politique concertée et globale de prévention et de valorisation des déchets. Dans le cadre du plan « Jetons moins et trions ce qui reste », Ardenne Métropole propose aux communes volontaires une convention d'engagements réciproques.

Après discussion,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Accepte la convention d'engagements réciproques entre Ardenne Métropole et la commune de Saint-Laurent annexée à la présente délibération,

Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document s'y rapportant.

SUBVENTION LISA 2022

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier de la L.I.S.A. (Ligue dans l'Intérêt de la Société et de l'Animal) en novembre dernier pour une demande de subvention au titre de l'année 2022.

Il propose d'attribuer à la L.I.S.A. une subvention de 150 €.

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Accepte cette proposition.

Madame Livia LUBIN, Adjoint au Maire, précise au Conseil Municipal qu'une convention a été prise avec l'association la LISA. Ce qui permet à la commune de bénéficier de tarifs préférentiels.

SUBVENTION 2022

« LES DIANES CHASSERESSES ARDENNAISES »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier de l'association « Les Dianes Chasseresses Ardennaises » le 10 décembre 2021 pour une demande de subvention au titre de l'année 2022.

Il propose d'attribuer à l'association « Les Dianes Chasseresses » une subvention de 676 €.

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Accepte cette proposition.

DEMANDE INSTALLATION ANTENNE RELAIS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Société TDF qui travaille pour le compte de SFR, demande pour installer un relais radioélectrique audiovisuel et de télécommunications sur le terrain à côté du château d'eau de Saint-Laurent, cadastré AD 111. La société TDF a besoin d'environ 160 m² qui seront destinés à accueillir les infrastructures nécessaires et notamment un pylône.

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Accepte que la Société TDF installe sur le lieu cité ci-dessus un relais radioélectrique audiovisuel et de télécommunications.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

AIDE EXCEPTIONNELLE UKRAINE

La population Ukrainienne est soumise depuis plusieurs jours à l'épreuve de la guerre. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal une aide exceptionnelle de 1000 € sous forme d'achat de :

- Fioul à l'Entreprise BOLLORÉ – 08 VRIGNE AUX BOIS pour les Ukrainiens arrivés à Euilly et Lombut
- Denrées alimentaires à CORA – 08 VILLERS-SEMEUSE pour aider l'association Solidarité Ukraine Ardennes.

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Accepte cette aide exceptionnelle de 1000 € destinée à soutenir les Ukrainiens.

COURRIERS DIVERS

La famille LAGRIVE remercie le Conseil Municipal pour le prêt de la salle et la composition de fleurs lors du décès de Monsieur LAGRIVE.

La famille LECOMTE remercie le Conseil Municipal pour les marques de sympathie et d'amitiés qui leur ont été témoignées lors du décès de Madame LECOMTE.

L'équipe pédagogique souhaite au Conseil Municipal une bonne année 2022.

La commune a reçu des remerciements pour le colis qui est offert aux personnes de 65 ans et plus.

Le Conseil d'Administration de Técap21 Ardennes remercie la commune pour la mobilisation lors des petits déjeuners 2021.

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- Reprise de la location des salles,
- La route départementale de Saint-Laurent (Romery) va être classée nationale,
- 12 mars : Journée portes ouvertes au lycée agricole de Saint-Laurent,
- 1^{er} avril : Report du spectacle de Noël à l'église (U2),
- 6 avril : Reprise du marché extérieur,
- 17 avril : Chasse aux œufs,
- 4-5 juin : Fête de la viande,
- 11-12 juin : Fête patronale,
- 12 juin : Brocante,
- 18-19 juin : Fête de la ruralité Maison de la chasse.

Monsieur Dominique COPPA, Conseiller Municipal, informe les élus que dans le cadre du sport pour les femmes, l'ASPTT de Charleville-Mézières organise une marche nordique le 13 mars 2022. Pour cette manifestation, la commune mettra de la boisson à disposition.

Madame Livia LUBIN, Adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal que le bulletin municipal prend forme et va être transmis semaine prochaine à l'imprimerie.

Le Conseil Municipal Jeunes se réunira le mardi 8 mars 2022. Actuellement, ils travaillent sur le fleurissement du village et l'endroit où la commune pourrait implanter une aire de jeux.

Les élections présidentielles se dérouleront les 10 et 24 avril 2022.

Les élections législatives auront lieu les 12 et 19 juin 2022.

Madame Christelle DAUCHY, Conseillère Municipale, informe les élus que lors de la dernière réunion « Embellissement du Village », il a été évoqué l'idée d'ajouter des balconnières rue des Tilleuls et à d'autres endroits du village en plus de l'achat initial de la 2^{ème} partie des jardinières.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à cet achat supplémentaire de jardinières.

Séance levée à 20h20.